

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	29.04.2022	15h58	22.330	DFS
Annule et remplace				

**Auteur(s) : Anne Bramaud du Boucheron**

**Titre : Polyclinique de l'hôpital de La Chaux-de-Fonds et urgences gynécologiques**

**Contenu :**

En octobre 2021, la polyclinique a réorganisé l'accueil des urgences gynécologiques. Néanmoins, les concitoyennes qui ont besoin d'une consultation d'urgence doivent fréquemment se déplacer à Neuchâtel devant le manque de disponibilité dans les plages organisées et de réponse médicale par le Centre du sein. Face aux faits, quelle est la réalité de ce service au public féminin ? Si le RHNe ne peut couvrir ce besoin dans le haut du canton, quelle stratégie alternative pourrait être soutenue par le Conseil d'État ?

**Souhait d'une réponse écrite : OUI**

**Auteur ou premier signataire :** prénom, nom (obligatoire) :

Anne Bramaud du Boucheron

Autres signataires (prénom, nom) :

Autres signataires suite (prénom, nom) :

Autres signataires suite (prénom, nom) :

## Réponse écrite du Conseil d'État, transmise aux membres du Grand Conseil le 12 mai 2022

La polyclinique de gynécologie de La Chaux-de-Fonds accueille les patientes sept demi-journées par semaine en urgence ou sur rendez-vous.

En dehors de ces plages, les patientes sont triées par les urgences adultes au 5<sup>e</sup> selon le degré de priorité. Elles peuvent alors :

- soit se voir proposer un rendez-vous dans la journée ou les jours qui suivent à la polyclinique gynécologique de La Chaux-de-Fonds si l'urgence peut être différée ;
- soit être transférées sur le site de Neuchâtel (urgences de niveaux 1 et 2 si elles nécessitent un plateau technique important et l'intervention d'autres spécialistes).

À ce jour, les plages d'ouverture de la polyclinique sont loin d'être saturées.

Il est possible que même dans le cadre d'une prise en charge en urgence en polyclinique, certaines patientes puissent être transférées sur le site de Neuchâtel, non pas pour des raisons de capacités, mais pour des raisons de sécurité et en fonction de la nature des soins requis. Certaines urgences gynécologiques doivent en effet être prises en charge sur le site qui abrite les missions d'obstétrique, de gynécologie très spécialisée, de chirurgie viscérale et de pédiatrie.

Sur la base des considérations qui précèdent, le RHNe n'envisage pas de renforcer le dispositif actuel sur son site de La Chaux-de-Fonds, le volume d'activité ne justifiant pas une extension des plages horaires décrites ci-dessus.

Dans un contexte de forte utilisation des ressources du système de santé depuis plus de deux ans, il s'agit également d'un souci de bonne utilisation des ressources à disposition, souci partagé par RHNe et le Conseil d'État.

Si le besoin en soins venait à augmenter sur le site de La Chaux-de-Fonds, le RHNe dispose des possibilités d'étendre les plages d'ouverture de la polyclinique. En l'attente, les gynécologues du site proposent également des suivis de patients en cabinet sur le site de La Chaux-de-Fonds.

Le Centre du sein, quant à lui, n'a pas vocation à intervenir dans le cadre du service des urgences. En effet, il s'agit d'une unité pluridisciplinaire spécialisée pour la prise en charge des femmes et des hommes atteints d'une pathologie bénigne ou maligne du sein. Il travaille en collaboration avec le Centre de dépistage du cancer du sein BEJUNE.

Il réalise pour ces patients les missions de diagnostic, de proposition thérapeutique (annonce diagnostique, examens complémentaires, concertation pluridisciplinaire), de traitements et de soins (chirurgie, y compris reconstruction, chimiothérapie, thérapie ciblée, radiothérapie, hormonothérapie, suivis), et de la réhabilitation des patients après le traitement.

Dans l'hypothèse d'une suspicion de pathologie tumorale ou d'un besoin d'investigation urgente (mammographie, tomosynthèse, ultrasonographie, IRM, biopsie), les rendez-vous sont donnés rapidement, conformément aux critères qualité du centre du sein reconnus par la Société suisse de sénologie et la Ligue suisse contre le cancer. Le Centre du sein, certifié initialement en 2018, a obtenu en mai 2022 un renouvellement de cette reconnaissance avec 100% de critères conformes.